

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 7-8

Artikel: L'Hôpital suisse de Paris financé à 75%

Autor: [s.n]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et de se retirer dans leurs casernes. D'Hervilly, qui n'avait pas lu attentivement le billet du Roi, court au château et crie aux officiers suisses : « Ordre du Roi de se rendre à l'Assemblée ! » Alors une colonne se forme, qui traverse le jardin, et, en combattant, atteint l'Assemblée. Les officiers Durler et Salis se font conduire auprès du Roi, qui leur réitère l'ordre de déposer les armes. La mort dans l'âme, ils vont retrouver leurs hommes, qui obéissent, non sans protester contre cet ordre, parce qu'il les livre désarmés à leurs ennemis. Pour leur sauvegarde, ils furent tous internés dans l'église des Feuillants, mais plus tard, avec ceux qui avant la bataille avaient escorté le Roi, ils furent traduits devant une cour martiale et pour la plupart condamnés.

Les autres corps suisses eurent presque tous une destinée tragique. Un détachement de 60 hommes, qui battait en retraite par le jardin, se dirigea droit vers la place Louis-XV (place de la Concorde). Là, ils furent entourés et pris par des gardes nationaux et des gendarmes, puis conduits à l'Hôtel de Ville, où ils

furent condamnés à mort, emmenés dans une petite cour et exécutés.

Le combat le plus sanglant eut lieu au château, où se trouvaient encore 450 Suisses. Les insurgés, ayant reçu des renforts, reprirent l'attaque dès 11 heures du matin. Les Suisses se battent alors un contre cent, et en même temps 30 à 40 canons concentrent leur feu sur le château. Devant cette multitude, les Suisses se replient. Les assaillants se ruent maintenant à l'assaut du grand escalier donnant accès au pavillon central du palais, mais 80 grenadiers de Fribourg les arrêtent là encore pendant vingt minutes. À partir de ce moment-là, les soldats se battent corps à corps; à l'intérieur du château, les Suisses sont traqués de salle en salle, d'étage en étage, et finissent par succomber. Plusieurs sont jetés par les fenêtres, et même des huissiers, des valets de chambre, des marmots, sont tués. Une centaine d'hommes essaient de se sauver par la cour de Marsan et la rue de l'Échelle, mais ils sont arrêtés et massacrés. Un autre détachement traverse le jardin sous une pluie de balles et arrive à la place

Louis-XV, où presque tous trouvent la mort, entre autres le jeune enseigne de Montmollin qui, pour mourir, s'enveloppe dans les plis de son drapeau, que les ennemis ne parviennent à lui arracher qu'après l'avoir déchiré.

Le régiment des gardes suisses perdit le 10 août plus de 600 hommes, dont quinze officiers. Les blessés, une centaine, furent achevés lors des massacres de septembre. Parmi les autres victimes, il faut nommer les gentilshommes qui défendirent le château, et les centaines de Suisses (bourgeois, concierges, passants), qui furent tués dans les maisons ou dans les rues. La foule, qui avait envahi le château, en proie à une rage de massacre et de destruction, brisa meubles précieux et objets d'art, saccagea et vola.

Le Lion de Lucerne, taillé dans le rocher par le sculpteur Thorwaldsen, rappelle encore aujourd'hui la mort glorieuse de ces derniers défenseurs de Louis XVI, roi peu énergique, qui les abandonna sans lutte, comme il s'abandonna lui-même à son sort.

G. MEYER, Lyon.

L'Hôpital Suisse de Paris financé à 75%

La construction et l'équipement de l'Hôpital suisse de Paris se trouvent maintenant financés à 75 % et, dès lors, la mise en chantier de cet établissement n'est plus que question de mois. Tel est l'élément essentiel qu'il convient de dégager du rapport présenté par le Conseil d'administration de l'Association de l'Hôpital suisse de Paris devant l'Assemblée générale de ses membres, qui s'est tenue à Paris le 29 juin dernier.

On sait que la Confédération avait décidé, il y a un peu plus d'un an, de participer à la réalisation de cette œuvre sous forme d'un prêt direct et de la garantie d'un emprunt à contracter par l'Hôpital suisse de Paris. Cet apport financier massif a permis aux administrateurs du futur Hôpital d'aborder, au cours de l'exercice écoulé, la phase ultime des travaux préparatoires à la construction. C'est ainsi que les plans définitifs de l'Hôpital ont été approuvés récemment, après avoir été soumis aux autorités de Berne. L'établissement, inspiré des expériences les plus récentes en matière de technique hospitalière, comportera quatre étages sur rez-de-chaussée et deux sous-sols. Ses 148 lits — chiffre de base susceptible de varier en fonction des aménagements intérieurs —, seront répartis en médecine (42 lits), maternité (26 lits) et chirurgie (80 lits). Le prix de la construction et de l'équipement a été fixé à 8,5 millions de francs suisses, dont 6,6 sont déjà couverts.

Le Conseil d'administration ne doute pas qu'une fois les travaux commencés, l'appoint financier encore nécessaire soit rapidement acquis. Il mène d'ailleurs une action continue en vue de réunir les fonds dont il s'agit et le fait que la campagne conduite parallèlement en Suisse le soit sous l'autorité directe de M. Hans Streuli, ancien Président de la Confédération, est à cet égard particulièrement éloquent.

S'adressant à l'Assemblée, S.E. M. Pierre Micheli, Ambassadeur de Suisse en France, a tenu à remercier ceux qui ont permis que la colonie suisse de Paris se trouve à la veille d'une réalisation dont elle pourra être fière à très juste titre. Il a ensuite exprimé sa conviction que l'Hôpital répondait à un véritable besoin et s'annonçait comme une entreprise viable, conviction, a-t-il ajouté, que les experts délégués par les autorités fédérales pour étudier le projet ont partagé dès l'abord.

« Nous avons le bonheur d'avoir parmi nous des hommes agissant avec de l'audace et une large puissance de conception. Apportons-leur notre assentiment, notre encouragement et notre participation », a conclu M. Micheli dont l'intervention fut particulièrement applaudie.